

ÉTAT DE SITUATION
DES
ÉCOLES LIBRES DU DIOCÈSE

Paroisse de *Plouguerneau.*

ÉCOLE DE (~~Garçons~~ ou Filles)

TENUE PAR (Indiquer la Congrégation) *Les Religieuses Du S. Esprit.*

1^o Depuis quelle époque l'école est-elle établie ? — Par quels moyens a-t-on fait les frais du premier établissement ?

ouverture de l'établissement : 1831

Établissement légué au Bureau de Bienfaisance de la commune à la condition d'en laisser la jouissance aux filles Du S. Esprit pour tenir une école de filles.

2^o Qui est propriétaire de l'immeuble ? — Est-ce une congrégation, un particulier, un certain nombre de personnes formant société civile ? — Citer les titres de propriété.

Le Bureau de Bienfaisance

3^o Si l'immeuble servant d'école est tenu en location : dire au nom de qui le bail est fait, quel en est le prix, quelle en est la durée, à qui appartient l'immeuble : est-ce à un particulier ou à la Fabrique ?

La Congrégation des Filles Du Saint-Esprit jouit de l'immeuble gratuitement

4° Quel est le nombre de Frères ou de Sœurs dirigeant l'école ? — Combien compte-t-elle d'élèves ? — Quelle est la proportion entre les élèves payant la rétribution scolaire et ceux qui sont admis gratuitement ? — L'école a-t-elle des pensionnaires ? — Combien ? — Des chambriers ? — Combien ? — Quelle est leur rétribution aux uns et aux autres ?

Sept Sœurs

1375 élèves

Des 2 Des élèves sont adm. gratuitement
Pensionnaires : 3 — Rétribution mensuelle : 20 francs
Chambriers : 40 " " 3,50

Rétribution annuelle Des élèves	1500 ⁵⁰
" " Chambriers	1300
" " Pensionnaires	600

Total Des recettes 3400⁵⁰

5° Quel est le montant des traitements attribués aux Frères ou aux Sœurs, et comment y est-il pourvu ? — Y a-t-il lieu d'améliorer les conditions du contrat devenu onéreux pour les fondateurs et trop avantageux pour la congrégation enseignante, par suite de la prospérité de l'école.

Les Religieuses ont pour traitement la rétribution Des
élèves payantes
Rétribution mensuelle Des élèves payantes : 1⁵⁰ ou 1,50

6° L'école est-elle grevée de dettes ? — Proviennent-elles du premier établissement ou de l'insuffisance des ressources annuelles ? — Comment espère-t-on y pourvoir ?

L'école n'a pas de Dettes

7° Craint-on, faute de ressources, de voir se fermer l'école ? — Quels moyens prendre pour éviter ce malheur ?

Non.

8° S'il n'y a pas d'école libre dans la paroisse, ne prévoit-on pas qu'il soit possible d'en établir une ? — Quelles ressources aurait-on de disponibles pour cette œuvre ? — Aurait-on la pensée de faire l'école pour la paroisse ou pour la région ?